

Sainte - Agnès

Journal d'Information de la Commune



Sommaire

Infos Pratiques.....	2	Culture.....	17 à 20
Edito.....	3	Personnel.....	21
CCAS.....	4 et 5	Rallye de Monte Carlo.....	22
Travaux.....	6 à 9	Les incontournables.....	23 et 24
Développement Durable.....	10 et 11	Fouille Archéologique.....	25 et 26
Projet école.....	12 à 14	Etat civil.....	27
Budget.....	15 et 16		

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi matin : de 8h30 à 12h30

Le lundi et le mercredi de 14h à 18h

Le mardi et le jeudi de 14h à 18h sur rendez-vous

Tél. 04 93 35 84 58 - Fax. 04 92 10 35 14

Email : mairiesteagnes@wanadoo.fr

Site : www.sainteagnes.fr

Assistance sociale

Une assistante sociale est à votre écoute sur rendez-vous au 04 89 04 30 10

Encombrants

La communauté d'Agglomération de la Riviera Française vous propose de composer un numéro indigo unique le 0820 089 129 au tarif appel local. N'hésitez pas à l'utiliser pour tout renseignement concernant les collectes, les horaires d'ouvertures des déchetteries. Les encombrants, une fois l'appel passé, doivent être déposés uniquement le mardi soir. Enlèvement le mercredi matin.

Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 1500 €.

Fort Maginot

Du 1er juin au 30 septembre tous les jours

De 10h30 à 12h et de 15h à 19h

Du 1er octobre au 31 mai : uniquement le week-end

de 14h30 à 17h30 sur réservations/groupes

Espace Culture et Sainte-Agnès Tourisme

Téléphone Espace Culture : 04 93 28 35 31 - 10h30-12h30 - 13h30-18h jusqu'au 30 septembre. Du 1er novembre au 30 avril ouvert uniquement les week-end.

Numéro d'Urgence

Pompier 18 - Police secours 17 - S.A.M.U. 15

SOS Enfance Maltraitée : 119 - Centre anti-poison (Marseille) 04 91 75 25 25

Les Associations

E Viva Sant'Agne - Les Amis de Sainte-Agnès - Les Peintres du Soleil - La Cabane des Marmottes...

Pour en savoir plus, veuillez contacter la mairie par téléphone ou consulter son site.

Edito



La Journée du patrimoine 2012 a été une belle réussite, elle a résonné à Ste Agnès lui rappelant son histoire, l'histoire de ses tirailleurs sénégalais venus d'Afrique basé au Siricocca et qui ont participé au prix de leur sang à la libération de notre pays et en particulier du sud de la France. Journée particulière sur l'histoire d'un front sud oublié en 1940, journées d'échanges culturels et culinaire emprunt de rythmes afro-brésiliens et de danses. La vie de la commune est rythmé par ses festivités et l'engagement de ses bénévoles tel que l'association e viva san agne ainsi qu'à tous les autres associatifs mais bien plus encore par ses travaux que je vous propose de voir sur ce bulletin.

Loin des attaques de papiers qui n'inscrivent que désinformation, haine et ressentiment d'une élection perdue, le travail des actifs de l'équipe municipale s'inscrit dans un engagement constant.

Le Ccas qui a vu l'ouverture de son local aux Cabrolles à l'ancien bureau de vote, bibliothèque, salle de réunion et de jeu, mais aussi les nombreux travaux de refection de bâtiments municipaux, voirie communale et assainissement, construction d'un groupe scolaire qui permettra à la commune de préserver son identité agnésoise, retrouver garderie et péri scolaire avec une ouverture sur l'associatif. La commune a doublé son nombre de visiteur au village le plus haut du littoral d'Europe,

qui fût cette année sous les projecteurs de Arte, des Racines et des ailes, de RTBF, France 3, TF1, le magazine Géo et le cadre de tournage d'un film télévisé, la télévision hollandaise et le clip d'un livre d'aventure pour nos adolescents tourné au fort de la ligne Maginot. Une salle culture et tourisme qui accueille des artistes reconnus, qui propose des activités telles que le premier jeu de piste sur la région PACA, «le gardien de Ste Agnès», promenade à cheval, randonnées...

Communication là encore d'Eurosport sur le rallye international de Monte Carlo avec la power stage chronométrée au pied du village dans la maîtrise et la securisation des abords. La commune s'inscrit dans le futur avec la projection de dossiers à traiter, route d'accès au Figourn et au quartier Alamana, gestion des places de parking, via ferrata, continuité d'assainissement à la Colline, gestion des assainissements autonomes, projet pour les seniors.

Bonne découverte de votre nouveau bulletin municipal et que la fin d'année pour vous tous soit la plus légère possible.





Par Nicole Fleury
et son équipe

Voici le rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale de SAINTE AGNES. Même sur une petite commune le CCAS est un établissement public à part entière, avec son conseil d'administration, son budget et ses actions. Il est un outil privilégié pour la mise en place d'une politique sociale.

La crise perdure, les derniers mois auront été difficiles générant des retombées dramatiques pour quelques familles de notre commune. Les effets sur l'endettement des ménages, les difficultés à payer le loyer avec des risques d'expulsions, des factures d'eau, de gaz, d'électricité, fragilisent largement le tissu social local. Cette année le CCAS a eu à faire face à plusieurs demandes alimentaires et financières, instruites par l'assistante sociale du Conseil Général, en chiffre plus de 10 familles ont été aidées.

Mais la politique sociale du CCAS de SAINTE AGNES n'est pas que la gestion de l'urgence. La mise en oeuvre d'animations de tous genres envers nos aînés, contribue aux valeurs collectives qui nous sont chères. Ainsi, chaque

année, le Centre Communal d'Action Sociale organise un goûter de Noël accompagné d'un spectacle de divertissement. Pour les fêtes de Noël entre rires et chansons, un goûter et des boissons chaudes ont été servis, et le traditionnel colis de Noël distribué.

Il est également proposé une sortie ou un repas au mois de juin. Cette année nous avons été accueillis par le restaurant le Righi avec animation musicale et en moyenne 80 personnes par animation sont présentes.

Le plan canicule, à travers le CCAS, la mairie effectue le recensement et l'inscription sur le registre des personnes âgées, isolées ou fragilisées. Ce registre doit permettre au Préfet responsable de la mise en oeuvre du plan d'alerte et d'urgence de faire intervenir les services de secours auprès des personnes inscrites.

L'inscription sur ce registre ne relève pas d'une obligation pour les personnes concernées mais d'une démarche volontaire et facultative. Bien sûr toutes les informations figurant sur ce registre sont confidentielles.

Le plan canicule a reçu cette année un intérêt mitigé. Les personnes ne se sentent pas spécialement concernées, soit parce qu'elles se sentent indépendantes, soit parce qu'elles connaissent les consignes à suivre en cas de fortes chaleurs.

Ce recensement a aussi pour objectif de connaître les personnes âgées ou fragilisées isolées.



Patrick CESARI : Président de la CARF, Vice-président du Conseil Général, maire de R.C.M.

Mme PIAZZA-FILIPPI : Conseillère régionale.

Albert FILIPPI : maire

Nicole FLEURY : vice-présente du CCAS

Mme Agnès MAC FARLANE

Mme Josiane COSTE



Père GUGLIELMI : curé de la paroisse

Le C.C.A.S. UNE ÉQUIPE

Le Conseil d'administration

Le CCAS de SAINTE AGNES est depuis le 19 juin 2008, administré par un Conseil d'Administration de 11 membres dont la composition est la suivante:

Monsieur Albert FILIPPI, président de droit, Maire de la Commune,

Membres désignés par le Conseil municipal

Madame Nicole FLEURY
Madame Christelle MATTERA
Monsieur Régis ALEXANDRE
Monsieur Gérard PIAZZA
Madame Christiane RAVASIO

Membres désignés par le Maire

Madame Josiane COSTE
Madame Anne-marie MILITANO
Madame Agnès MAC FARLANE
Monsieur Francis LOTTIER
Monsieur Vincent CALDERONE

Les membres élus appartiennent au Conseil Municipal et sont délégués par lui.

Les membres nommés le sont par le Maire, président de droit du conseil d'administration. Ils sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention ou de développement social conduites dans la commune.

La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration est identique à celle des Conseillers Municipaux, tous les 6 ans.

Chaque administrateur est tenu au secret professionnel.

Le personnel administratif

Comme dans la majorité des petites communes, le conseil d'administration du CCAS s'appuie sur le personnel administratif municipal pour

- l'accueil, l'information et l'orientation des administrés,
- la Comptabilité et la gestion budgétaire,
- la documentation administrative et juridique,
- l'instruction administrative de l'aide sociale légale,

LES PRINCIPALES MISSIONS DU CCAS

La lutte contre la précarité :

- L'aide alimentaire
- L'aide au paiement des factures,
- La participation aux pré-commissions d'accès aux logements sociaux
- Activités de loisir

Les recettes proviennent principalement de la subvention communale, des dons et legs.



Activités loisirs du CCAS

- cours de poterie au village
- cours de patchwork 2 fois par mois le mercredi de 14h à 17h à la Salle St Jean
- tous les jeudis à 14h Rdv « Place des Cabrolles » pour sortie promenade dans le Mentonnais
- hata yoga une fois par semaine le mardi de 18h à 19h30 à la Salle St Jean depuis le 18 septembre.
- cours d'anglais - salle Saint Jean - tous les lundis de 18 h à 19 h.

D'autres activités sont en cours d'étude notamment cours de Danse orientale ;

L'ancien bureau de vote des Cabrolles est devenu un local CCAS constitué d'une bibliothèque et d'une salle de jeux, ouvert tous les mardis après-midi.

Pour toutes ces activités une modeste participation est demandée couvrant assurance et entretien des salles. Pour en connaître le tarif contacter la mairie au **04 93 35 84 58**.

Selon le Conseil de l'Europe, "La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation." S'appuyant sur cette définition, le CCAS réfléchit sur des possibilités d'actions en faveur de nos plus démunis, des pistes sont en cours d'élaboration, elles vous seront communiquées dans une prochaine publication du bulletin.



Travaux



Par Tony Mattera

Régis Alexandre



et leur équipe

Avant de commencer à vous présenter les travaux, je tiens à vous faire une précision concernant l'urbanisme :

Quand Madame Françoise Dubrel, secrétaire dédiée à l'urbanisme à la Mairie de Sainte Agnès, reçoit une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir, elle doit d'abord consulter l'ABF (Bâtiments de France) et transmettre également la demande à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) *qui regarde si les règlements du plan local d'urbanisme (PLU) sont respectés suivant les zonages.

* La DDTM regroupe l'essentiel de la DDE (Direction départementale de l'équipement), de la DDAF (Direction

départementale de l'agriculture et de la forêt), des Directions des affaires maritimes (DDAM ou DIDAM) et une partie des services de la Préfecture.

La politique de la commune est de se conformer à l'avis de la DDTM et des ABF sans en déroger les règles.

En revanche, souligne Françoise Dubrel, ni l'Etat ni le maire n'ont à vérifier les servitudes privées, telles que les servitudes de vue ou de passage. Or nous sommes de plus en plus sollicités pour solutionner ces problèmes de droit privé alors que nous n'en avons pas la compétence.

Pour informations, voici les différents travaux et leurs coûts, réalisés depuis notre élection en mars 2008.

• Année 2008

TTC

Construction et mise en place d'un poteau d'incendie :	1 818,72 €
RD 22 A Construction et pose d'un poteau d'incendie :	2 576,47 €

• Année 2009

Réfection du donjon de Ste Agnès :	11 893,74 €
Réseau – Alimentation d'eau du cimetière :	3 836,77 €
Intempérie – Viraron	75 200,00 €
1) Route de la Cascade- purge de la falaise :	6 311,89 €
2) Travaux de confortement :	52 312,92 €
3) Mise en sécurité de la falaise :	5 235,73 €
4) Mur pied de talus :	22 886,66 €
5) Confortement « Route du Haut Cabrolles » :	7 362,93 €
6) Travaux Route de Ste Lucie :	35 996,85 €

• Année 2010

Travaux : salle des mariages (toiture) :	18 582,25 €
Extension réseau d'assainissement PESCAIRE :	14 119,98 €
Réhabilitation de la passerelle par pose de tirants et réfection béton :	25 533,98 €
Réfection de la salle st Jean	
Maçonnerie y compris études. Ferronnerie :	
Mise en conformité de la salle et accès handicapés :	101 916,36 €
Suite aux intempéries :	
Mur route du haut Cabrolles	160 026,00 €
Mur Quartier Figourne	21 579,81 €

• Année 2011

	TTC
Construction et pose d'une main courante au village :	8 703,89 €
Réfection toit du gîte au village :	26 282,57 €
Construction de fosses de containers parking Nord	9 297,70 €
Construction d'abri bus au quartier Cabrolles :	
Travaux exécutés par les cantonniers	
Destruction par minage d'un rocher du sentier de la Colline suite aux intempéries :	8 252,40 €
Mise en sécurité du mur du fort	
1ère partie côté est :	35 834,55 €
Mise en sécurité du mur du fort	
2ème partie côté sud :	24 376,87 €
Travaux complémentaires mur du fort :	1 119,46 €

• Année 2012

Mise en place glissière route de la colline	2 985.22 €
Re construction mur route des Cabrolles	18 585.24 €
Réseau assainissement fortin + chemin des vignes	91 373.20 €
Re profilage sentier de la colline	5 586.52 €
Re profilage de plusieurs tronçons de la route des haut Cabrolles	68 133.72 €
Re profilage de la chaussée place Valetta	9 945.94 €
Re profilage route de la colline + construction parapet	28 281.81 €
Etude de faisabilité d'une via ferrata au village	3 000.00 €
Réfection du chemin quartier Sorillet suite à la donation à titre gratuit de M. Noyon d'une parcelle privée	5586.52 €
Prise en charge du débroussaillage et nettoyage par le Conseil Général	



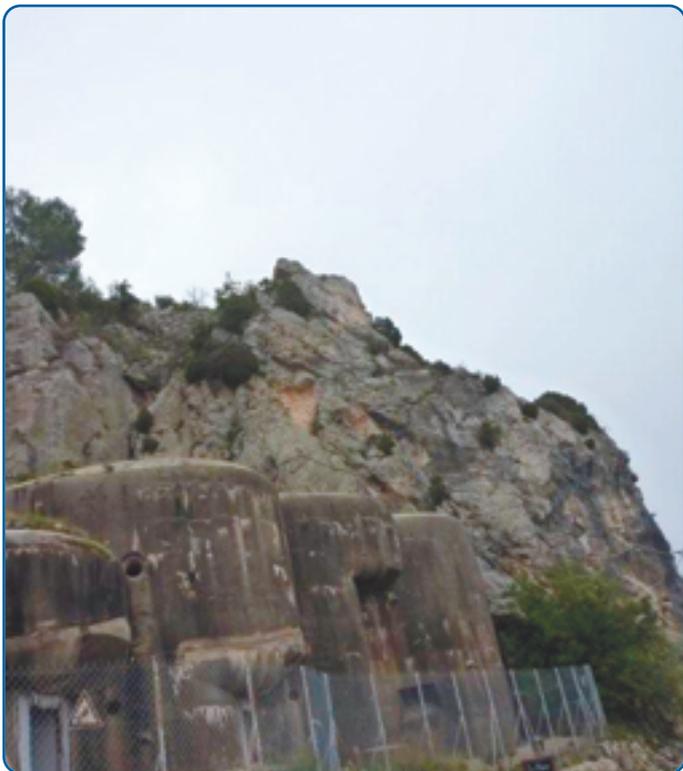
Mise en sécurité sentier



Assainissements



Assainissement Chemin des Vignes



Sécurisation du rocher village

Concernant l'avenir, nous allons réaliser des études de faisabilité d'un parking sur le nouvel hameau des Cabrolles, un nouveau parking au village sur la partie nord.

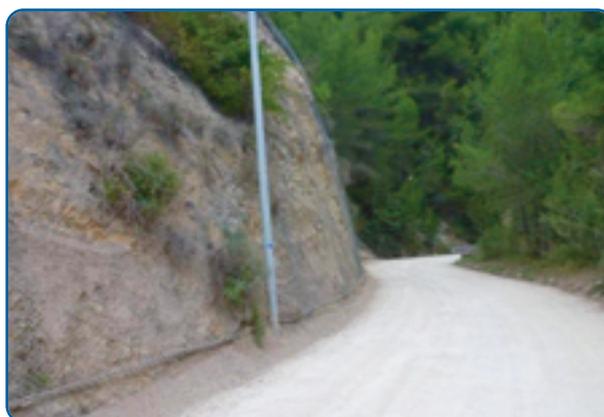
Nous continuerons aussi notre schéma d'assainissement avec plusieurs quartiers reliés au réseau dont une partie du quartier Figourne, la route de la colline avec le profilage de la route (Scarification de la chaussée, remise à niveau de la route et tapis d'enrobage).

Le projet d'un équipement sportif sera étudié sur le délaissé de l'autoroute, en lien avec l'école.

Nous n'avons pas besoin de vous dire que nous faisons tout cela avec nos moyens et que nous ne pouvons pas tout faire en même temps, la commune n'existe pas depuis 2008, comme certains pourraient le penser !



Reprofilage sentier de la Colline



Reprofilage Route du Haut Cabrolles

Développement Durable



Par Gérard Piazza
et son équipe

La commune de Ste Agnès a pour projet de créer des jardins familiaux sous le village, sur un terrain communal situé sous les lavoirs. Ces aménagements permettront d'une part, la valorisation optimale du site, en tenant compte de l'identité du village, et en conservant le patrimoine horticole et maraîcher local, et d'autre part, de donner la possibilité aux familles de la commune de cultiver son potager. Un nombre limité de lots sera déterminé après étude des lieux.

Les candidats devront exprimer leur motivation pour la pratique du jardinage et du potager, par lettre adressée à la mairie de Ste Agnès. Seront prioritaires, toute personne habitant le village ou à proximité du site afin de procéder au choix des candidats, selon les dispositions de la convention qui sera établie, une instance municipale siègera pour l'attribution des parcelles.



Les parcelles seront délimitées par des piquets de bois et du fil de fer, afin de ne pas nuire au visuel du site. Un compteur d'eau sera installé et une cotisation annuelle sera demandée à la fois pour la location du terrain et pour l'eau d'arrosage.

La réhabilitation de la source de Reinier qui a été vandalisée se fera également en corrélation avec les jardins familiaux, puisque l'intérêt est de réalimenter les lavoirs et la fontaine du bas de la rue des Comtes Léotardi qui serviront également à l'arrosage des parcelles et ce afin de privilégier l'eau naturelle plutôt que l'eau de la compagnie des eaux. Pour cela, nous allons devoir changer les tuyaux vandalisés, du départ de la source de Reinier, jusqu'à la Chapelle St Sébastien, ce qui représente 1600 mètres linéaires de tuyaux.

Ces aménagements auront lieu durant la fin de l'année 2012 et le début d'année 2013.



Projet école



Par Christiane RAVASIO

Franck BIANCHI
Magali PASTOR
et leur équipe

Le projet de l'école était un des chevaux de bataille de notre campagne municipale, l'adhésion à ce projet était totale et sans complexe.

Une fois élus, une commission scolaire a été créée pour établir les différentes étapes avec en premier lieu, la création d'un questionnaire d'enquête qui a été envoyé à toutes les familles agnésoises. Après un délai de deux mois, le dépouillement de cette enquête a permis de prouver que nous pourrions avoir une école avec plus de 60 élèves (2009), depuis ce nombre a évolué à 70 (2012).

Nous avons donc pris rendez-vous avec le recteur de l'Académie pour lui exposer notre projet ; ce dernier a répondu positivement ce qui a permis une étude plus approfondie et détaillée des effectifs, du terrain, de la démographie etc. etc. celle-ci lui a été remise quelques mois plus tard.

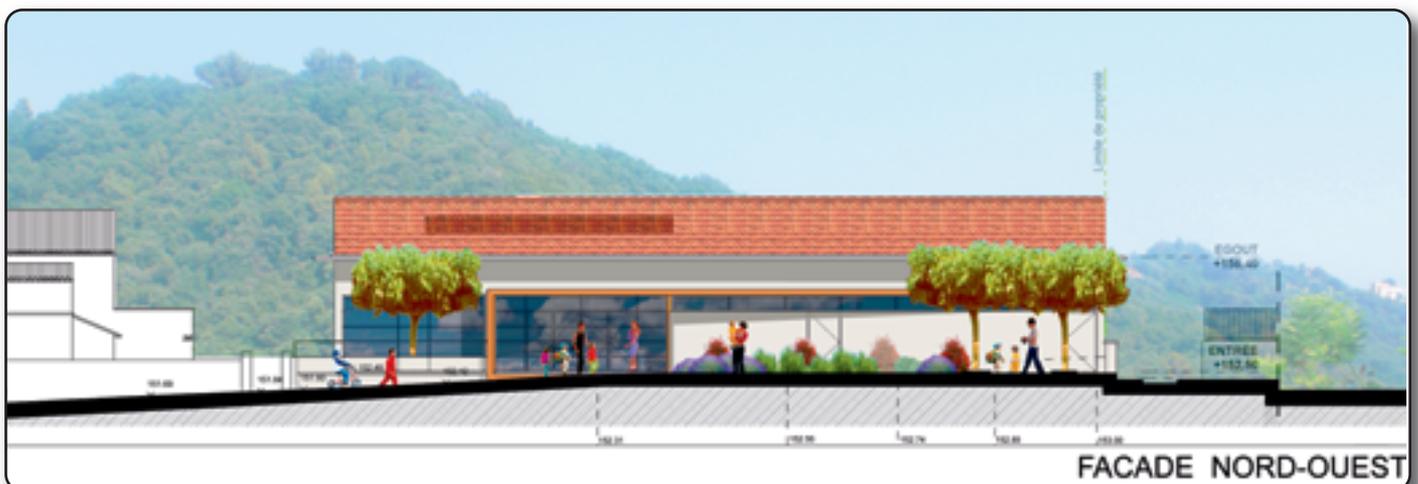
Entre temps a eu lieu rencontre avec Monsieur le député Maire de Menton Jean-Claude Guibal, Monsieur le Président de la Communauté de la Riviera Française Patrick Césari, pour obtenir leurs approbations et soutien financier.

Suite à toutes ces démarches, nous avons obtenu la validation écrite du rectorat, favorable à la construction du groupe scolaire avec un nombre de classes initial de 2, qui évoluera avec le temps (5 classes au maximum).

Le conseil municipal dans sa majorité a validé cet accord, ce qui a permis de lancer le concours d'architecte : 27 ont répondu, 3 ont été retenus par un jury de concours, regroupant toutes les instances externes, Bâtiment de France, Ordre des architectes, DDTM, DASS, Recteur de l'Académie de Nice, Direction de la consommation et concurrence de la répression des fraudes (DGCCRF), le Trésor public, les services de la Préfecture et pour une aide consultative Monsieur Zazera Ludovic, ingénieur en chef à la ville de Menton. L'appel d'offre de notre assistant à la maîtrise d'ouvrage a permis de retenir l'entité APAVE.

La searl Bianchèri a été sélectionnée par le jury de concours, de ce fait en collaboration avec l'APAVE, le permis a été déposé et obtenu début 2012. Les recours contre celui-ci ont été déboutés rapidement du fait que votre école a été validée en amont par les services de la Préfecture, le SDIS (Organisme relevant des pompiers), par une étude de sol, de 12 sondages faite par la société SOL ESSAI et par une étude environnementale de l'APAVE, qui de plus sera active tout au long des travaux.

Un bâtiment public doit se différencier des bâtiments privés, en cas de conflit d'usage d'après la convention de Genève (Protocole III).







Budget



Par Sébastien NAZON
et son équipe

Le budget d'une commune ne se gère pas comme son budget personnel, mais sur des visions à moyens et longs termes de l'évolution de la commune ; les prévisionnels qui sont faits doivent permettre la réalisation des travaux pour le bien-être des citoyens ; hors depuis 2008 tout paraît urgent et indispensable. Vous avez lu dans les pages précédentes tous les principaux travaux effectués avec le coût réel total. Depuis la prise en main du budget, qui s'est fait sans continuité de service public, la commune a dégagé un autofinancement de plus 500 000 €. Beaucoup de monde s'inquiète du financement de l'école et de nombreuses personnes négatives et anti communales pensent que c'est inutile d'avoir une école, une commune sans école et une commune sans âmes. Je rappelle que vous payez en moyenne sur les 3 dernières années près de **100 000 € par an** aux communes environnantes pour que nos enfants accèdent aux classes primaires.

Concernant le financement de notre école, nous provisionnons depuis 2009 des sommes sur ce projet, à ce jour 358 000 €.

Nous avons également finalisé la renégociation du bien de Monaco sis 5 bis rue Ste Suzanne. Qui fait tant couler d'encre.

L'immeuble que la commune détient sur Monaco date de 1878, legs de Laurent Valetta, il fait une superficie de 464 m² dont 115 m² de cours intérieures communes, il se situe au milieu d'autres immeubles, l'accès se fait par une porte cochère. Nous pouvons considérer que les 6 logements sont vétustes et frôlent l'insalubrité, avec des WC qui étaient sur les paliers et qui ont été incorporés aux appartements par simple modification de cloisons.

A titre d'exemple nous avons un appartement qui n'est pas louable à cause du choc thermique causé par les frigos de la boucherie de l'immeuble voisin ; il n'y a pas de solution mise à part de refaire l'étanchéité du mur maître pour un coût de travaux exorbitant. Un autre où l'on doit enjamber les toilettes pour entrer dans la baignoire sabot.

La valeur vénale du bien est située entre 3000 et 5000 € le mètre carré habitable et non les chiffres qui vous ont été distribués sans vraiment connaître l'état du bien.

Ce n'est pas une pépite d'or que nous avons.

Initialement l'ancienne mandature avait fait une convention en janvier 2008 avec échéance en juillet 2011 avec le groupe Caroli. Cette convention qui s'instaure dans le cadre du remembrement du quartier de la Condamine, prévoyait une dation (échange) de l'immeuble contre un appartement de 280m² voir 335 m² maximum si la superficie du nouvel immeuble dépassait plus de 5 500 m².

Ce qu'elle disait aussi c'est que les locataires (6 familles qui dépendent des loyaux sociaux de la CCSS) devaient être relogés sur Monaco par la commune durant les travaux et le surcoût du loyer pris en charge par vous. Combien coûte un loyer sur le sol monégasque ? Vous trouverez les extraits de cette convention ci-après.

De plus, une fois la construction terminée, les anciens locataires devaient réintégrer le bien en gardant leurs loyers sociaux, (*Art 14 loi 1235 de Monaco du 28/12/2000*) faites le calcul 335 m² divisé par 6 = 55.83 m² par appartement que la commune devaient aménager avec un loyer modéré ; quelle serait la date du retour sur investissement ?

Donc depuis mars 2011, nous renégocions et sommes arrivés à une nouvelle convention de vente qui indique que nous allons percevoir une somme initiale de 900 000 € qui servira à financer l'école en part communale. Ensuite deux cas se présentent : si la société Caroli n'obtient pas le permis de construire, cette dernière devra nous verser la somme de 700 000 € soit 1 600 000 € à minima.

Si le permis est accordé par Ordonnance Souveraine, une soule de 500 000 € sera rétribuée à la commune ainsi que 2 appartements de 75 m², 2 parkings et 2 caves libres. Elle stipule aussi que le groupe Caroli prend en charge le relogement des locataires actuels. Le Conseil Municipal du 20 septembre 2012 a entériné ce projet par délibération : 10 voix pour et 2 contre.

Nous avons également fait en sorte que cette convention soit active sur une durée de 10 ans. Je vous pose la question : une société aussi importante que le groupe Caroli lâcherait-elle une telle somme sans avoir l'assurance de la faisabilité de ce projet ?



A titre d'information, les loyers encaissés à ce jour nous rapportent 17.000 € par an net.

Néanmoins, toutes les réparations faites sur cet immeuble sont entièrement à la charge de la commune car situé hors France.

De plus la commune aura deux appartements neuf en location libre (combien le loyer ?, combien coûte un appartement neuf de cette surface avec deux parkings et 2 caves sur Monaco ?) Je vous laisse faire votre opinion !

Nous ne dilapidons pas les biens de la commune, nous en créons !

Le reste du financement de l'école sera, pour partie la CARF pour 423 000 €, le Conseil Général 1 150 000 € puisqu'il s'agit d'un forfait (200 000 € par classe et 150 000 € pour la cuisine), 600000 € l'Etat.

Nous aurons aussi besoin d'un fonds de roulement afin de ne pas épuiser notre trésorerie du fait du décalage paiement facture et arrivée des subventions.

Un crédit relais TVA sera pris pour un montant de 600 000 € qui sera remboursable dans les 3 ans au retour de la TVA d'investissement, ou une ligne de trésorerie pourra être envisagée, des études et contacts auprès d'établissements financiers sont en cours et le choix se fera d'ici fin de l'année, au plus tard fin janvier 2013.

Un bref retour explicatif : la commune peut réaliser des investissements avec 4 moyens : l'autofinancement, les subventions, les crédits et le retour d'une partie de la TVA payée sur ces investissements passés. Vous le comprenez, si l'investissement est important le retour de TVA le sera aussi.

Le coût global de l'école est de 3 202 007.30 € TTC après ouverture des plis, ce qui nous permet de l'aménager, contrairement à ce qui a été dit, une fois de plus.

De plus, l'ouverture de l'école permettra de créer des emplois, au minimum 3 temps pleins.

Une halte-garderie, une crèche sont envisagées. Et certaines salles pourront être mises à disposition de l'associatif Agnésois.

Je vous annonce aussi qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts jusqu'à la fin de notre mandat.



Ancienne Convention

Propriété - jouissance

L'acquéreur deviendra propriétaire des biens immobiliers objet des présentes par la régularisation de l'acte notarié qui réitérera les présentes et il en aura la jouissance à compter du même jour.

A cet égard, le vendeur :

1. Précise que l'immeuble objet des présentes est loué dans sa totalité selon un état locatif détaillé dans la pièce ci-annexée.

2. Déclare

Que les biens présentement vendus sont soumis aux dispositions de la loi numéro 1.235 du ving huit décembre deux mille, modifiée par celle numéro 1.291 du vingt et un décembre deux mille quatre, comme il résulte d'une lettre émanant de la Direction de l'Habitat en date du 19 mars deux mille sept, qui demeurera ci-jointe et annexée.

A ce sujet, le vendeur fera son affaire personnelle de la libération de l'ensemble des locaux de l'immeuble. Pour cela, l'acquéreur donne sa disponibilité pour assister le vendeur dans les démarches et négociations avec les occupants des appartements afin de libérer les locaux.

Etant précisé que les éventuelles indemnités d'éviction et/ou toutes autres frais nécessaires à la libération des locaux restent à la charge financière du vendeur.

Une éventuelle modification des 280 m2 sera possible seulement si l'erapport entre les surfaces actuellement bâties des parcelles à remembrer et celles résultantes du projet correspondant, sera inférieure à celui du projet de base.

Les nouvelles surfaces de datation au vendeur seraient donc de :

$$280 \text{ m}^2 + \{404 \text{ m}^2 \times (345 \text{ m}^2 / 2.500 \text{ m}^2)\} = 335 \text{ m}^2.$$

Toujours dans le cas d'un projet basé sur les nouvelles règles d'urbanisme, les surfaces en dation seront situées au troisième étage du nouveau projet, si celui-ci permet d'atteindre le niveau R+9. Etant précisé que les niveaux sont décomptés à partir du rez-de-chaussée placé sur la rue Grimaldi et que les surfaces en dation donneront en priorité pour la plus grande partie sur la rue Baron Sainte Suzanne.

Culture



Par Sébastien Nazon

Christelle MATTERA
et leur équipe

Nous souhaitons que notre commune se redynamise, trouve de nouveaux attraits et qu'elle évolue avec son temps. Vous trouverez ci-dessous les différents projets et investissements qui vont voir le jour.

Le premier est la mise en place du boulanger au village qui interviendra courant le 2ème trimestre 2013. Son local de production sera à la Salle du lavoir et son local de vente estival à la Salle du four, en dessous de l'épicerie du village qui a été fortement consulté ! Le but étant de recréer une dynamique entre cet artisan et les commerçants déjà installés.

Votre boulanger vous proposera également de livrer le pain et viennoiseries chez vous, pour ceux qui le souhaitent.

Vous pourrez par le biais d'Internet :

mairiesteagnes@wanadoo.fr ou courrier en mairie, laisser vos coordonnées, qui lui seront transmises.

Le docteur restera et, avec son accord, sera délocalisé durant la période estivale dans la Salle des mariages pour ses consultations du samedi matin, comme actuellement.



Photo Montage expérimentale



En partenariat avec Monsieur Ray Bruno, historien et gardien du Fort de Sainte Agnès, et la Fondation du Patrimoine, dont je vous dirai quelques mots après, nous allons créer au Fort, dans les soutes à munitions de la partie sud, un Centre de mémoire Agnésois comprenant une muséographie de Sainte Agnes avant la ligne Maginot et les grandes heures du fort de Sainte Agnes avec diverses vidéos dont la bataille de Menton.

Le financement de ce projet se fera par la commune et ses partenaires habituels : Conseil Général, Conseil Régional et la Fondation du Patrimoine. La souscription pourra se faire par le biais de dons. Ces dons seront déductibles des impôts qu'ils proviennent d'un privé, d'une société (peu importe la forme juridique) ou d'une association.

Parallèlement, la Fondation du Patrimoine délivre aux donateurs un reçu ouvrant droit à des réductions d'impôts.

Grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable.
- De l'impôt sur la fortune de 75% du don et dans la limite de 45.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60.000 €)
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.



Une fois les délais de souscription terminés, la Fondation du Patrimoine abondera la somme récoltée. Le but étant que le coût du projet soit financé en totalité par ce mécanisme. Le lancement de cette souscription se fera courant le quatrième trimestre 2012. (Vous trouverez sur le site Internet de la mairie le lien vers la fondation du patrimoine).



Le 20 septembre 2012, nous avons lancé dans cet esprit la rénovation du tabernacle de l'Eglise Notre-Dame des Neiges. Vous trouverez le lien sur le site de la mairie pour vos dons.

En prévision début 2014 lancement de la souscription concernant l'aménagement de la ferme du Sirricoca en gîte moyenne montagne autonome, en lien avec le projet du Parc naturel de Menton.

PROJET DE VIA FERRATA, COMMUNE DE SAINTE AGNES

Un projet sportif verra aussi le jour, la construction de la Via ferrata du littoral, la plus haute d'Europe, qui complétera l'offre aux touristes, visiteurs, avec le château et son jardin médiéval, le fort de la ligne Maginot, le jeu de piste, les chemins de randonnée que vous trouvez ci-après.

Etude réalisée par : Lucien et Damien BERENGER

Avril 2012

Qu'est-ce qu'une via ferrata

La via ferrata (de l'italien signifiant « voie équipée ») est un itinéraire sportif, situé dans une paroi rocheuse, équipé avec des éléments spécifiques (câbles, échelles, etc.) destinés à faciliter la progression et optimiser la sécurité des personnes qui l'utilisent. Parcourir une via ferrata est une activité intermédiaire entre randonnée et escalade. Les Alpes Maritimes comptent 8 parcours de la sorte sur les communes de La Colmiane, Tende, La Brigue, Peille, Auron, Puget-Thénier, Lantosque, Roubion.

Le site

Le site d'étude se trouve sur les falaises à l'est du village de Ste Agnès, à 36 km de Nice et 11 km de Menton à 800 m d'altitude. Le départ et le retour de l'itinéraire se feront depuis les parkings sud au niveau du fort de la ligne Maginot.

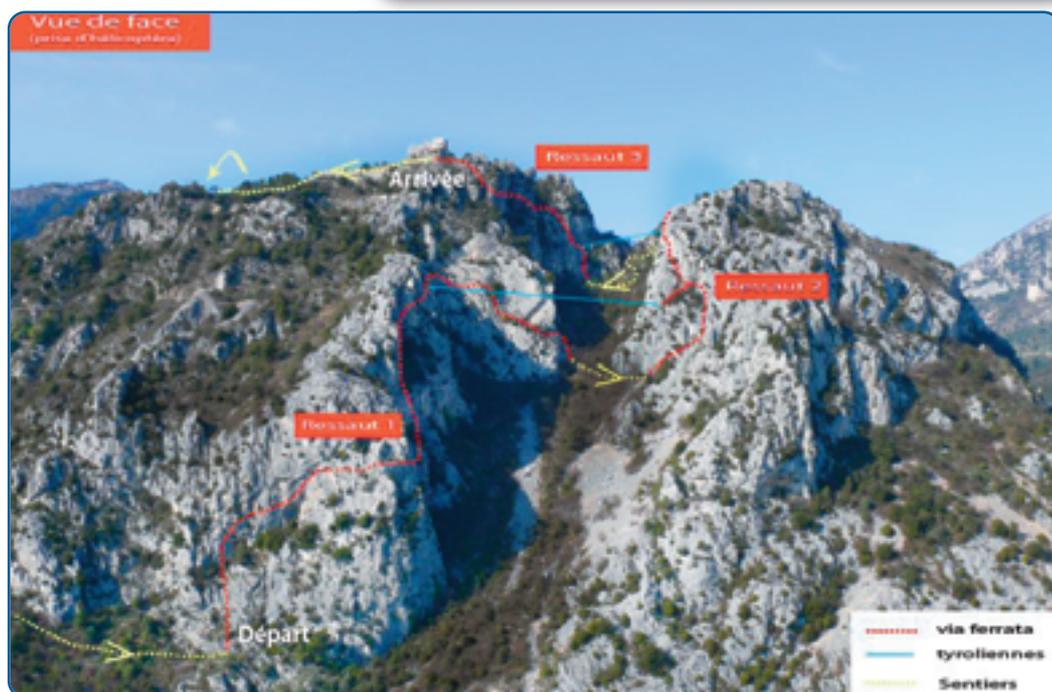
Temps de parcours estimé (parking à parking) : 1h30 à 2h.

Le parking utilisé est le parking Sud. Il est idéalement situé car très proche du départ du sentier d'accès.

Les points forts de cette via ferrata

- L'ensemble du parcours offre un panorama exceptionnel sur le littoral qui se démarque des via ferrata existantes.
- L'ensemble du parcours prend de la hauteur et offre des sensations.
- Des options peuvent être envisagées sur plusieurs secteurs pour créer un parcours plus sportif. Elles constituent une possibilité d'évolution du parcours dans le temps.
- L'arrivée au château ajoute un attrait supplémentaire et une curiosité non négligeable.

- La majorité des sentiers existent
- Les parkings pouvant accueillir les pratiquants existent déjà
- La qualité du rocher visité ouvre la possibilité d'une création d'un site d'escalade d'une grande ampleur si le projet ne se fait pas.



Les points faibles

- La totalité de l'itinéraire est assez courte. Cependant la proximité avec le littoral joue plutôt en sa faveur. Les utilisateurs peuvent prévoir d'autres activités (culturelles ou sportives) sur Sainte Agnès ou sur les environs.

JUMELAGE

Nous citerons enfin notre dernier projet présenté dans ce bulletin, qui est le jumelage de Sainte Agnès avec Benesov u Prahy, ville de la République Tchèque.

Pourquoi un jumelage ? Afin de faire connaître et promouvoir Sainte Agnès en Europe. Le lien entre les deux villes est historique ; en effet Benesov détient le château de Konopiste qui est la dernière résidence de François Ferdinand d'Este, Archiduc de l'Empire Austro-hongrois, assassiné avec sa femme à Sarajevo en 1914 - un des éléments déclencheurs de la première guerre mondiale. S'en est suivi pour Sainte Agnès un changement radical avec la construction de la ligne Maginot. Son château est le deuxième le plus visité en Tchéquie avec des centaines de milliers de visiteurs par an. Vous comprenez aisément l'intérêt d'avoir notre nom à l'entrée de cette ville.



Château de Konopiste

Courant 2013, nous accueillerons une partie du Conservatoire de musique de Benesov et pour la Fête de la lavande nos collègues élus tchèques pour officialiser le jumelage.

De plus, nous avons de nombreuses familles agnésoises avec une filiation de descendant tchèque dont la mienne.

D'autres projets d'échanges culturels vous seront présentés dans le prochain bulletin.



Château de Sainte Agnès

Nous avons été reçus par nos collègues tchèques lors d'une visite officielle du 1er au 3 juin 2012.



Toutes vos remarques, conseils, expériences sont les bienvenues !

De gauche à droite: M. Podhola Tomas adjoint au maire, Mme Nazon Lucie traductrice, Mme Pastor Magali conseillère, Mme Stiburkova Miluse Directeur général des services de la Ville de Benesov, M. Nazon Sébastien, adjoint au maire, M. Hlavnicka Jaroslav maire de Benesov, M. Filippi Albert maire de Sainte Agnès, M. Tichovsky Roman adjoint au maire et M. Mattera Antoine, adjoint au maire.

Personnel



Par Sébastien NAZON

Régis ALEXANDRE



et leur équipe

Concernant le personnel communal, nous avons depuis 2008 donné décence à nos cantonniers en leur construisant un local pour qu'ils puissent se changer, se laver, se reposer au chaud ! Et des outils plus performants et moins lourds (achat d'une brouette à moteur, débroussailleuses, perceuse...). Nous avons aussi créé les fiches de poste de chaque agent territorial ce qui est une obligation légale depuis des décennies, en définissant leurs actions, leurs lieux de travail, leurs fonctions. ...

La mise en place du compteur épargne temps (CET) pour tout le personnel est un avantage social qui aurait dû être aussi mis en place depuis plusieurs années.

Je tiens, par ce bulletin, à les remercier une fois de plus de leurs attitudes professionnelles, leurs implications et leurs disponibilités envers vous et notre commune, car peu de monde serait capable de faire ce qu'ils font tout au long de l'année, en particulier nos cantonniers. (S'il y a des bénévoles pour le tester, ils sont les bienvenus !)

Un véhicule mairie sera acheté pour permettre aux agents administratifs, élus de se déplacer sur la commune et hors

communes pour des besoins exclusifs mairie (préfecture, trésorerie, visite chantier, formation ...). Ce qui évitera les complications créées par l'utilisation de véhicules personnels.

Comme vous le constatez, malgré les entraves, rumeurs, délations, mauvaises informations nous essayons de redonner à Sainte Agnès son aura et son attrait afin que le village du littoral le plus haut d'Europe ne soit pas qu'un nom, que les citoyens et des professionnels puissent y vivre et travailler, créer un tissu économique et social dont tout le monde tirera des bénéfices et satisfactions, d'être fiers de notre identité agnésoise.

Sébastien Nazon

1er Adjoint de la mairie de Sainte Agnès.



Chloé



Bernard



Chantal, Marie-Claire, Hélène et Françoise



Marie-Thérèse



Daniel, Jean-Michel, Jean-Louis et Francis



Bruno

Rallye de Monte Carlo



Après plus de 15 ans d'absence, nous avons eu le privilège d'accueillir le départ de la dernière spéciale « la power stage » du 80^{ème} Rallye de Monte-Carlo. Cette spéciale attribue des points supplémentaires au Championnat du monde pilote, respectivement 3 points pour le premier, 2 points pour le second et 1 point pour le troisième.

Pour cet événement nous avons sponsorisé une voiture, celle de Sébastien Chardonnet et son co-pilote Thibault De La Haye.

Depuis le résultat de ce Rallye, 2^{ème} de leur catégorie deux roues motrices, cet équipage a été retenu dans le team Citroën et conduit une DS3 WRC officielle. Nous leur souhaitons bonne chance dans leur aventure et que le succès soit de leur côté!

Nous remercions par cette occasion l'Automobile Club de Monaco, en particulier Monsieur Christian Tornatore, pour leur professionnalisme, leur confiance et pour ce moment de grande aventure que tant d'agnèsois et amateurs de sport automobile attendaient depuis longtemps... Sans oublier Monsieur Richard Micoud pour son aide et son dévouement.



Les incontournables

LE DÉBROUSSAILLAGE

ARTICLE 1er : Il est organisé de manière permanente un contrôle des débroussaillages dans la commune.

Arrêté N° 755

Organisant la police de débroussaillage dans les zones à risques d'incendies de forêts de la commune de Sainte Agnès.

Nous, Maire de la commune de Sainte Agnès,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 ;

- Vu le Code Forestier et notamment ses articles L 321-5-3, L 322-3, L 322-4-2, L 322-12, L 323-1, R 322-6-3.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-343 du 19 juin 2002 relatif à la prévention des incendies de forêts,

- Considérant que la protection contre les risques d'incendies rend nécessaire le débroussaillage dans les zones à risques d'incendies de forêt définies par le code forestier et l'arrêté préfectoral n° 2002-343 du 19 juin 2002.



Article 2 : Sur le territoire de la commune, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires.

- Pour les propriétaires des constructions, sur une profondeur de cinquante mètres ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de dix mètres de part et d'autre de la voie ;

- Pour les propriétaires de terrains situés dans les zones urbaines délimitées par le plan d'occupation ou le plan local d'urbanisme.

- Ainsi que dans d'autres cas précisés par l'arrêté préfectoral N° 2002-343 du 19 juin 2002, tenu à la disposition du public en mairie.

Article 4 : De façon continue, les propriétaires qui n'auront pas respecté leurs obligations de débroussaillage ou de maintien en l'état débroussaillé se verront adresser en recommandé avec accusé de réception un courrier d'envoi en demeure de débroussailler dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier. Ils pourront également être verbalisés.

Article 5 : A partir de l'expiration du délai fixé par le courrier de mise en demeure, un nouveau constat de débroussaillage et du maintien en état débroussaillé sera effectué par des agents assermentés.

S'il est constaté que le propriétaire n'a toujours pas respecté ses obligations de débroussaillage :

- Le maire lui adressera un courrier lui indiquant qu'un débroussaillage d'office sera effectué passé un délai d'un mois et fera l'objet d'un titre de recettes à son encontre.

- La commune demandera l'autorisation de procéder d'office aux travaux au président, du Tribunal de Grande Instance de Nice.

LE BRUIT

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, ou des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le maire s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scie mécaniques ne peuvent être effectués que

- de 8h30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables.
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis
- de 10 h à 12 h les dimanches.

Ces mêmes horaires s'appliquent aux particuliers pour les opérations de réparation et de réglage de moteur. Durant les horaires autorisés toute précaution devra être prise afin que les dispositions de l'article R. 48-4 limitant les bruits émis durant la journée.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



LES EAUX STAGNANTES

Avant de voler et... de piquer, les moustiques, tel *Aedes albopictus* (dit «moustique tigre»), se développent sous forme de larves dans l'eau. C'est la mise en eau des œufs qui déclenchent tout le processus. C'est donc là qu'il faut agir, avant l'émergence des moustiques adultes.



Larve de Moustique



Moustique Tigre adulte

Deux façons de faire :

- Traitement bioinsecticide contre les larves, dans les gîtes publics (avaloirs pluviaux, vides sanitaires, bassins, etc...): C'est la mission de l'opérateur public EID Méditerranée.
- Suppression des eaux stagnantes, systématiquement, chez soi : c'est le rôle de chacune et chacun, c'est votre mission. C'est 50% du succès.

En saison estivale, traiter les bassins d'eau stagnante pour éviter la prolifération de moustiques tigres ou tout simplement de placer des poissons dans ces bassins. A ce titre la communes a déjà choisi la 2e option au village.

Fouille Archéologique



Par le Professeur LAPASSET
et son équipe

A plus de 780 mètres d'altitude se découpe la silhouette du château de Sainte Agnès qui lors des fouilles de 2007, lui a fait intégrer le cercle très fermé des sites de l'an mille.

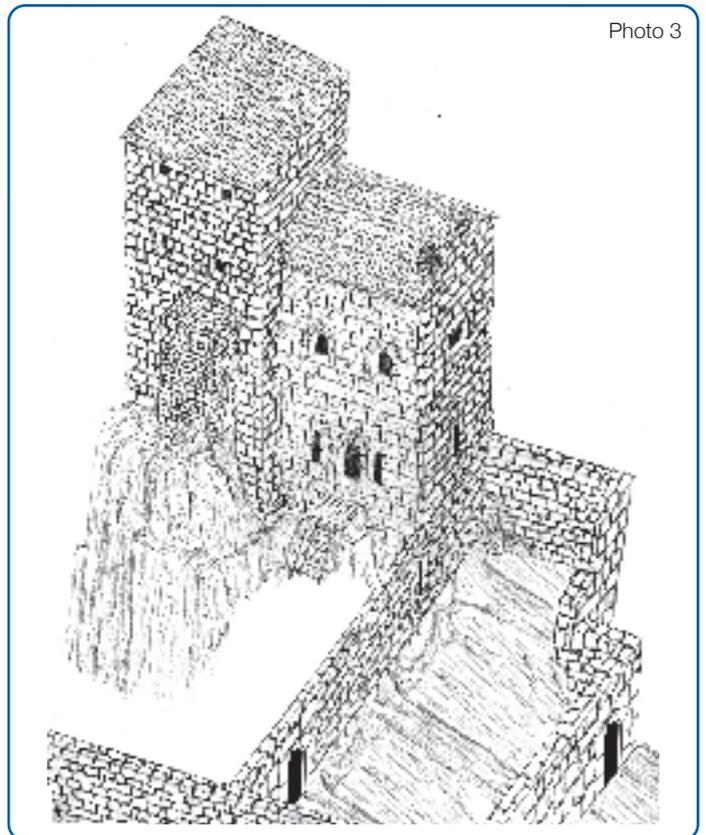
Exceptionnel avec son jardin médiéval de l'association les Peintres du Soleil, cette forteresse est accessible à tous gratuitement, néanmoins des dons peuvent être donnés à cette entité pour pérenniser leur travail.

Plusieurs bastions du XI, XII, XIV et XVII^{ème} siècle s'y trouve imbriqués mais laissons la parole à notre expert Michel Lapasset, responsable des fouilles.

Concernant la partie supérieure du château, après l'étude de ses accès (en 2004-2006), et après celle de la tour (en 2007), l'année 2011 a été consacrée à l'étude de l'espace intermédiaire. Les résultats détaillés sont présentés dans trois articles du Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais. On peut résumer en disant que l'état le plus ancien du site est représenté par la tour et les reste d'un premier logis : le tout formant une maison forte (fin X^{ème} - début XI^{ème} s.). Ce logis fut reconstruit au XII^e s. en pierres de taille d'une grande finesse, travaillées à l'aiguille et au ciseau. C'est le seul mur du site qui présente un travail aussi fin. Ce mur et quatre dalles du pavement indiquent un bâtiment de prestige, qui a demandé un traitement esthétique particulier, fruit d'un investissement financier considérable. Ce logis constituait le cœur du château que les comtes de Vintimille ont habité ponctuellement. Il comportait deux cours et deux enceintes dont l'une est encore percée d'une archère

(photos 2 et 3). Au XIV^e s. les comtes de Provence ont édifié une nouvelle entrée dotée d'une avant-porte, complexifiée par une chicane (photo 4). des constructions ont colonisé l'ancienne haute cour barrant désormais l'accès direct au logis. Pour l'atteindre, il était désormais

nécessaire de contourner ces nouveaux bâtiments par un escalier en pierre (photo 5). Par la suite, le château connut une dernière phase de travaux au XVII^e S., lorsqu'une passerelle d'accès fut lancée au-dessus du vide. Les principaux enseignements archéologiques de la campagne 2011 sont disponibles sur le nouveau site : www.chateaudesainte-agnes.fr.



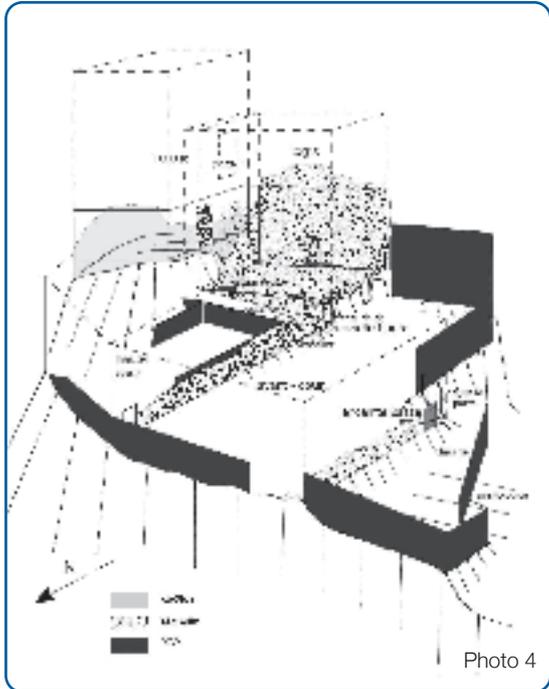
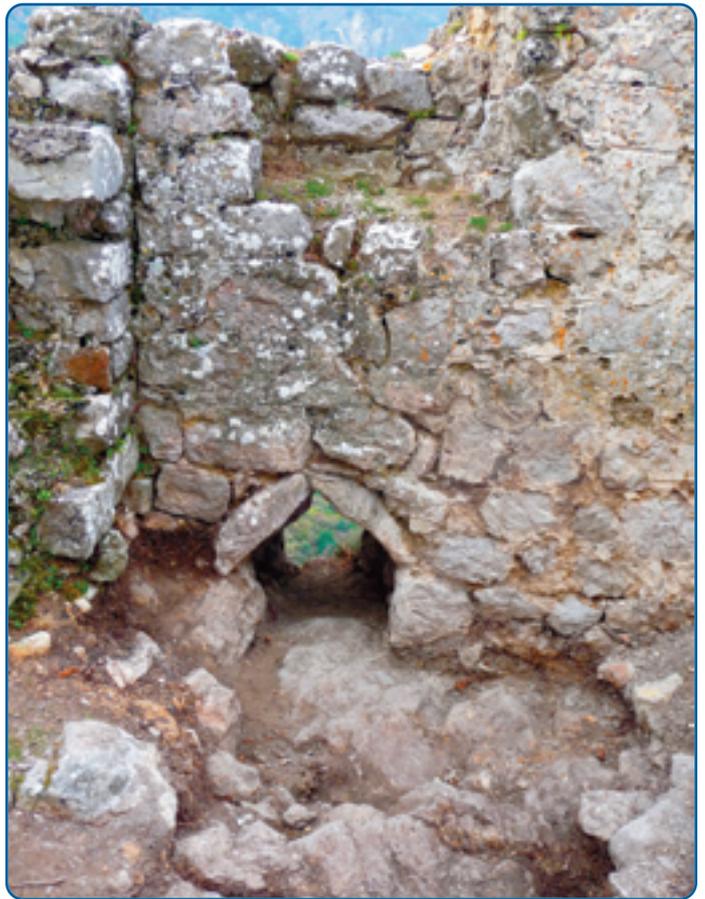


Photo 4



Etat Civil

MARIAGE *Tous nos vœux de bonheur à :*

Benoit BURDET et Marjorie GUICHERD le 28/06/2012
Julien HUREZ et Aurélie VANDENBERGHE le 07/07/2012
Jean-Pierre MATTANA et Renée PISAPIA le 18/08/2012
François DELERY et Emilie COTTANCEAU le 08/09/2012

NAISSANCES *Bienvenue à :*

Salomé FOSSAT le 05/08/2011
Kilian DENTAL le 14/08/2011
Liya DUMONTET le 16/09/2011
Romain BIANCHI le 01/10/2011
Alexis LOTS le 08/11/2011
Mattéo VERNE le 22/11/2011
Charlie JABER le 12/12/2011
Luka SIERRA le 27/04/2012
Antoine BRENIQUET le 26/07/2012

† DÉCÈS †

Madeleine LHENRI le 29/08/2011
Charles IMBERT le 22/11/2011
Thérèse PASTOR le 15/01/2012
Louis REBAUDO le 06/02/2012
Albertine GAZIELLO le 09/04/2012
Augusta PASTOR le 20/05/2012
Graziella GAUDO le 28/05/2012
Germaine ROS le 29/05/2012
Marguerite CARRATU le 29/09/2012
(membre actif de la commune)

CALENDRIERS

Dimanche 11 novembre 2012
Cérémonie de l'Armistice 1918 au village

Samedi 15 décembre 2012
14 h Noël des enfants et des anciens
Salle Saint Charles au village

Décembre 2012
Pas encore de date
Fête patronale Sainte Lucie
Messe à 11 h suivie
d'un apéritif d'honneur

Janvier 2013
Voeux du Maire
Salle Saint Jean

20 janvier 2013
Fête de Sainte Agnès

16 février au 6 mars 2013
Fête du Citron avec motifs
Sainte Agnès

Carnaval des enfants

1 mai 2013
Arts en fête

Vous retrouverez les festivités 2013 sur le site internet de la mairie
de Sainte Agnès : www.sainteagnes.fr

STE AGNÈS

Village du littoral
le plus haut d'Europe

Jeu de piste

Munissez-vous du carnet de route en vente
à l'office de tourisme et grâce aux informations
contenues à l'intérieur et sur les 15
panneaux répartis sur l'ensemble
du village, partez à la découverte,
en toute autonomie,
du trésor de Sainte Agnès !

PERMANENT
SUR LE SITE
DU VILLAGE

Le gardien de
Ste-Agnès



Disponible en :

- FR
- IT
- EN

Renseignements :
Tél. 04 93 35 84 58
www.sainteagnes.fr

